

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

D-2018/160
Lycée horticole professionnel Camille Godard. Attribution
du fonds social lycéen. Année scolaire 2017/2018.
Autorisation.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'autorité académique du LPPH Camille Godard a versé la somme de mille soixante-douze euros et 07 centimes (1072.07 €), dans le cadre du fonds social du lycéen.

Cette somme doit être redistribuée aux familles ou aux élèves majeurs qui en font la demande en constituant un dossier administratif.

L'aide concerne :

La scolarité

- Achat de manuels,
- Achat de fournitures scolaires,
- Achat de matériel professionnel ou de sport,
- Achat de vêtement professionnel,
- Sorties scolaires.

La vie scolaire

- Frais internat et demi-pension,
- Frais de transport,
- Autres.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 5 demandes ont été déposées.

Au cours de la séance du Conseil d'Administration du 2 février 2018, il a été décidé d'attribuer cette somme selon de découpage qui suit :

- 86 € pour les frais de restauration – trimestre 1 de l'année 2018,
- 395 € pour frais de restauration et d'internat – trimestre 1 de l'année 2018,
- 391.60 € pour frais de restauration et d'internat – trimestre 1 de l'année 2018,
- 2 x 50 € pour frais de transport,
- 2 x 50 € pour autres frais.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à imputer les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Tranche P038O00T16.

ADOpte A L'UNANIMITE